

Dans les sociétés modernes, l'existence d'inégalités demeure toujours. Ces différences entre les individus ressortent plus au niveau économique. En France, la création d'un système de protection sociale permet d'atténuer ces inégalités. Mais à partir des années 1980, le marché du travail, c'est-à-dire le lieu de rencontre entre l'offre et la demande, connaît de réelles transformations. Ces dernières ont tendance à rehausser ces inégalités entre les individus. C'est pourquoi nous nous demanderons dans quelle mesure les changements de l'emploi affectent-ils le système de protection sociale français. Dans un premier temps, nous analyserons les évolutions du marché du travail depuis les années 1980. Puis, dans un second temps, nous verrons quelles conséquences ces changements ont sur le système de protection sociale français.

Dans cette première partie, nous allons voir quelles sont les évolutions du marché du travail. Puis, nous verrons les effets de ces changements dans la société.

Depuis les années 1980, le marché du travail connaît des transformations. En effet, il y a une « fragmentation des emplois » d'après le document 5 au sein des contrats de travail. Les entreprises embauchent de plus en plus des individus avec un contrat à durée déterminée. Ce qui fait diminuer les emplois avec un contrat à durée indéterminée, et laisse une place énorme aux formes atypiques d'emploi dont le contrat à durée déterminée fait partie. Cette augmentation de ces formes est principalement due au fait que les entreprises doivent s'adapter aux fluctuations du marché. C'est en flexibilisant ces facteurs de production que l'entreprise pourra répondre à l'évolution du marché du travail. En effet, avec les contrats à durée déterminée, l'entreprise peut embaucher que lorsqu'elle en a besoin. Ainsi, ces formes atypiques répondent aux besoins de l'entreprise. D'après le document 5, cette multiplication de ces formes d'emploi augmenterait « les zones grises de l'emploi ». Ces zones regroupent le temps partiel qui correspond à une activité dont le temps de travail hebdomadaire est inférieur aux 35 heures, intermittent. Ces zones seraient des « situations de hors-droit » ou ayant accès à peu de droit. La hausse de ces formes atypiques d'emploi a remis en cause la stabilité de l'emploi. Ces transformations ont eu des conséquences sur les individus mais aussi dans la société.

L'augmentation de ces formes a eu des effets sur les individus. Certaines personnes se voient imposer le temps partiel tout particulièrement les femmes. Ce qui fait qu'elles se retrouvent avec un bas salaire. Le temps partiel peut-être la cause des inégalités au niveau des salaires. De plus, avec les transformations de l'emploi, certaines se retrouvent au chômage ou un emploi précaire. Le chômage « détruit » l'individu. En effet, quand une personne devient chômeur, la plupart du temps, elle est isolé, exclue de la société. Comme elle perçoit peu ou pas de revenus, elle doit changer de logement. Les personnes étant le plus touché par le chômage sont souvent les jeunes, les femmes et les moins qualifiés. En France, aujourd'hui, le taux de chômage représente 10,2%. On peut constater une hausse du chômage due à l'évolution du marché du travail qui se dégrade de plus en plus. En effet, ces transformations de l'emploi font apparaître une augmentation de la pauvreté. A cause de la hausse du travail à temps partiel et celle du chômage, les individus ont de moins en moins de revenus. Certaines personnes vivent dans la pauvreté. D'après le document 6, 13050000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté en 1996. Ainsi la société française se retrouve en pleine crise avec la hausse du chômage et de la pauvreté.

Dans cette deuxième partie, nous allons voir que le système de protection française se fragilise à cause de ces transformations.

En effet, le nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion augmente avec la hausse de la précarité, du chômage. Ce nombre rassemble les personnes démunies « sans cause » d'après le document 1 c'est-à-dire des individus qui ne se trouvaient pas dans les catégories des autres aides comme celle de l'allocation familiale ou l'allocation du minimum vieillesse. Grâce au document 2, nous pouvons constater l'augmentation des allocataires du revenu minimum d'insertion. En effet, entre 1992 et 2002, le nombre d'allocataires du RMI est passé d'environ 590000 personnes à 1100000 personnes. Contrairement aux nombres des allocataires des autres catégories qui diminuent, celui des allocataires du RMI a augmenté fortement en dix ans. Ce revenu minimum d'insertion permet aux allocataires de recevoir un revenu, qui est d'aujourd'hui d'environ 600 euros, leur permettant de s'insérer dans la société où parfois ils avaient l'impression d'être exclus. Cette forte hausse des allocataires du RMI a des effets sur le système de protection sociale. En effet, d'après le document 3, les dépenses pour ces allocations pèsent lourd sur le budget de l'Etat. Ces dépenses sont passés de 2,2% du produit intérieur brut en 1981 à 2,4% en 1996. Depuis, ces dépenses ne cessent d'augmenter. L'Etat Providence est fragilisé puisque le système de protection sociale français connaît des difficultés financières.

L'Etat-providence repose d'après le document 1 sur « le double registre de l'assistance et de l'assurance ». Les personnes assurent leur retraite en cotisant dans le travail et aident les autres personnes qui ne travaillent pas avec les cotisations prélevées par l'Etat. Ainsi, d'après le document 3, « les cotisations sur les salaires sont l'élément principal du financement du système de la protection sociale en France ». Quand il y a une stabilité de l'emploi, la protection sociale ne connaît aucune difficulté à se financer. Cependant, quand le marché du travail se dégrade avec la hausse du

chômage, les emplois instables, la protection sociale se fragilise économiquement. De plus, la croissance économique s'affaiblit peu à peu. L'Etat-providence voit son système de financement s'affaiblir. D'après le document 4, entre 1996 et 2001, les cotisations salariales représentaient 22,8% des ressources de la protection sociale en 1996 et 16,8% en 2001. L'Etat-providence doit faire appel à d'autres ressources pour se financer comme les impôts et taxes qui ne cessent d'augmenter depuis les faibles cotisations salariales. En effet, ils sont passés à 22% des ressources en 1996 à 30,8% en 2001. Mais cette hausse ne permet d'effacer totalement les difficultés que l'Etat-providence rencontre. En effet, les dépenses de l'Etat sont plus importantes que ces recettes. Ce qui crée un déficit public important.

Depuis les années 1980, les transformations du travail ont fragilisé le système de protection sociale. Le financement de cette protection devient de plus en plus difficile avec la hausse du chômage. L'Etat connaît des déficits importants. Ces déficits pourraient peut-être mettre fin à la protection sociale qui pourtant permettait et permet d'atténuer les inégalités aujourd'hui. Mais quand sera-t-il demain ?